

Motion lu au CTEL du 3 juillet 2012

Les représentants du personnel siégeant ont pris connaissance du projet de protocole d'accord concernant le fonctionnement des blocs opératoires.

Les membres du CTE (CGT / SUD Santé) demandent à la direction de retirer le dernier paragraphe du projet.

En effet, les représentants du personnel considèrent qu'un projet de sanction qu'il soit disciplinaire ou financier, n'a pas sa place dans un document portant sur la négociation du travail des personnels paramédicaux

Pour cette raison, nous exigeons le retrait pur et simple de ce paragraphe.

Créteil, le 3 juillet 2012